



Fédération des chambres  
de commerce du Québec | **fccq**

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **Entente Québec – Ontario : Une nouvelle ère de coopération pour la fluidité des échanges commerciaux**

**Montréal, le 2 juin 2006** – Selon la FCCQ, les ententes annoncées cet après-midi par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et son homologue ontarien, M. Dalton McGuinty pour favoriser les échanges entre les deux provinces, représentent une excellente nouvelle pour les milieux d'affaires québécois et ontarien ainsi que pour la compétitivité et la croissance des économies des deux provinces. Parmi les ententes sectorielles conclues, notons celle sur le transport visant à renforcer les liens commerciaux entre le Québec et l'Ontario, une initiative qui vient soutenir les efforts déjà déployés par la FCCQ et la Chambre de commerce de l'Ontario dans le but d'officialiser la création d'un corridor de commerce Québec – Ontario.

« Le protocole de coopération entre le Québec et l'Ontario dévoilé cet après-midi à Ottawa s'annonce comme une bonne nouvelle pour les membres de la FCCQ dans l'esprit d'une meilleure compétitivité visant à bâtir un Québec gagnant. De plus, ceci met la table pour le développement d'une entente structurante entre les deux chambres, telle la mise en place d'un corridor de commerce Québec – Ontario », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

« Le milieu des affaires ne peut que bien accueillir une annonce comme celle d'aujourd'hui visant à réduire ou éliminer les barrières au commerce, puisque l'absence de telles barrières se traduit par de plus grandes opportunités économiques », d'ajouter pour sa part le président et chef de la direction de la Chambre de commerce de l'Ontario, Len Crispino.

Par ailleurs, la FCCQ est satisfaite de l'abolition de la loi 17 qui vient mettre un terme au problème de mobilité de la main-d'œuvre que connaît le secteur de la construction, notamment dans la région de l'Outaouais. La FCCQ se réjouit également de la décision du gouvernement ontarien de permettre aux entreprises québécoises de soumissionner sur certains projets publics ontariens, des occasions d'affaires qui, pour les entreprises québécoises, représentent un marché de l'ordre du milliard de dollars.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Pour plus d'information :

Maryse Beaumier-Robert  
Coordonnatrice aux communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Tél. : (514) 844-9571, poste 3242 - [www.fccq.ca](http://www.fccq.ca)